

Délibération 2022-124

FINANCES : ECRITURE DE STOCK

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de Magnanac à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 14 décembre 2022.

Participants

Bessières	M. BERINGUIER Bernard, M. DARENGOSSE Ludovic, Mme LAVAL Carole, M. MAUREL Cédric, Mme MONCERET Mylène,
Bondigoux	
Buzet sur Tarn	M. BONNASSIES Patrick, M. DEMETZ Gilbert, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	M. ANTONY Maxime, Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villemafiar	M. JILIBERT Jean-Michel, Mme SAUNIER Karine
Villemur sur Tarn	M. BRAGAGNOLO Patrice, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme FOLLEROT Danielle, M. MICHELOT Jean-Michel, Mme PREGNO Agnès, M. REGIS Daniel,

Conseillers ayant donné pouvoir

M. HAMDANI a donné pouvoir à M. MAUREL Cédric
Mme RIVIERE Christel a donné pouvoir à Mme LAVAL Carole
Mme CHARLES Ghislaine a donné pouvoir à M. JOVIADO Gilles
Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel
M. CHEVALLIER Georges a donné pouvoir à M. REGIS Daniel
Mme DUQUENOY Aurore a donné pouvoir à M. DUMOULIN Jean-Marc
M. SANTOUL Michel a donné pouvoir à M. BERINGUIER Bernard

Conseillers absents

M. ROUX Didier

Secrétaire de séance

Mme FOLLEROT Danielle

Membres en exercice - 31 | Membres présents - 23 | Pouvoirs - 07 | Membres absents - 01

Délibération 2022-124

Exposé

Les écritures de stock sont obligatoires et servent à comptabiliser les biens, destinés à être vendus dans le cadre de l'activité et de la compétence Développement économique exercée.

Un travail de retraçage des écritures de stock a été réalisé afin de régulariser sur l'exercice 2022 les écarts de montants entre les écritures de stock inscrites budgétairement et les écritures de stock qui auraient dû être réalisées.

Conformément au tableau ci-dessous, il convient d'inscrire des écritures de stock comme suit :

Budget annexe PET

Mandat			Titres		
Chapitre	N° de compte	Montant	Chapitre	N° de compte	Montant
043	608	4 764,12 €	043	791	2 556,00 €
042	71355	267 594,00 €	043	796	2 208,12 €
040	3555	79 229,37 €	042	71355	79 229,37 €
			040	3555	267 594,00 €
Total		351 587,49 €	Total		351 587,49 €

Budget annexe Pechnauquié 3

Mandat			Titres		
Chapitre	N° de compte	Montant	Chapitre	N° de compte	Montant
043	608	148 597,94 €	043	791	6 469,88 €
042	71355	109 973,86 €	043	796	142 128,06 €
040	3555	228 903,74 €	042	71355	228 903,74 €
			040	3555	109 973,86 €
Total		487 475,54 €	Total		487 475,54 €

Ces écritures de stock font l'objet d'une décision modificative.

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **Approuve** les écritures présentées supra ;
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision ;
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote

Votants – 30 | Pour – 30 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle des fêtes de Magnanac à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance,

Mme FOLLEROT Danielle

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées,

Le

18 JAN. 2023



Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Marc DUMOULIN